



ABAFIM PRESTIGE



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : Monsieur Charles JEANNEL DABRY de THIERSANT

Demeurant : 274 Clos des Erables – 74400 Chamonix

Reconnai(ssen)t avoir visité le 5/12/2018 à 14h00 par l'intermédiaire de l'agence immobilière ABAFIM, le bien Mandat N° 22204 ci-après désigné (désignation + adresse) :

Appartement au 6^e étage droite du 4 Villa Eugène Manuel, 75016 Paris

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : 1 000 000 € (Un million d'euros)

Honoraires d'agence : 65 000 € (Soixante-cinq mille euros)

Prix total honoraires d'agence inclus à la charge de l'acquéreur : 1 065 000 €
(en lettres : Un million et soixante-cinq mille euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante (voir aussi conditions ci-dessous) :

- honoraires d'agence : 65 000 € (Soixante-cinq mille euros) payable au plus tard 9 mois après la date de réitération

- 10 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 100 000 €

- le solde du bouquet à la signature de l'acte authentique soit 510 000 € + rente 4 062 €/mois

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne – 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à PARIS Le 7 décembre 2018

L'acquéreur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

Jeannel

Pour ABAFIM

Le négociateur,

N. K.

Le vendeur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

Guédon

(1) Conditions : Aucune condition suspensive

- Vente en viager libre – Bouquet initial = 610 000 € + rente viagère mensuelle 4 062 €
- Option d'augmenter le bouquet jusqu'à 800 000 € dans les 12 premiers mois du viager (voir au dos)
- Pacte de préférence pour la chambre du 6^e étage

ABAFIM PRESTIGE

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60

Site web: www.abafim-prestige.fr e-mail:

Calcul dans l'hypothèse d'une augmentation
du bouquet dans les 12 mois suivant la
signature de réiteration :

Prix net vendeur =	1 000 000
- bouquet initial	610 000
- complément du bouquet	X
- 90% de la rente versée	Y

= Montant restant
divisé par le nombre de mois
statistiquement restant
c'est à dire 96 mois moins
le nombre de mois écoulé
depuis la réiteration.
= Nouveau montant de la
rente viagère mensuelle

Jeanne

Rayabellrey